

Monsieur Vincent COTTIN exerçant sous le nom commercial NEOFFICINE–
13 rue Ronchoux – Bâtiment A2 – 25000 Besançon
N° SIRET : 800 135 808 000 15

HONORAIRES DE NEGOCIATION 2018

La rémunération du mandataire sera exigible lorsque l'opération aura été effectivement conclue,
Elle sera calculée conformément au barème ci-après:

Prix de vente du fonds de commerce en €	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 750 000€.	Forfait de 30 000€ HT	Soit 36 000€ TTC.
Entre 750 000€ à 1,5 Millions d'Euro	4% HT	Soit 4,8% TTC
Entre 1,5 et 2,5 Millions d'euros	3% HT	Soit 3,6% TTC
Entre 2,5 et 3,5 Millions d'euros	1% HT	Soit 1,2% TTC
Supérieur à 3,5 Millions d'euros	0% HT	Soit 0% TTC

- ⊕ Les honoraires de négociation sont calculés en additionnant le résultat de chaque tranche.
- ⊕ Pour l'acquisition de parts ou de titres de sociétés, les honoraires seront calculés sur la valeur du fonds de commerce de la société cédée.
- ⊕ Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur.